

COMMISSION ASSURANCES

Rapport d'activité 2018

La commission des Assurances tient à remercier le personnel de la FFVL pour sa compétence et sa disponibilité tout au long de l'année, tant vis-à-vis de la commission qu'à l'égard des licenciés. Ce bilan est celui de l'équipe FFVL.

L'année 2018 est une année de gestion du programme confiée à Verspiren qui a effectué les placements de nos risques. Pour mémoire la *responsabilité civile* (RC) et l'*individuelle accident* (IA) sont placés chez AXA et l'*assistance rapatriement* (AR) chez Europ Assistance. Le regroupement de la RC et de l'IA chez le même assureur permet d'avoir une meilleure capacité de négociation, notamment en cas de dérapage des sinistres de RC.

2018 a enregistré une majoration de 13 % des primes RC due à une sinistralité 2017 très importante. Il en a été de même en matière d'AR avec également un découplage entre une offre européenne et pays limitrophes et une offre monde entier.

2018 enregistre également une meilleure tenue de la sinistralité, notamment du fait de la prise de conscience en interne que chacun est acteur de celle-ci et par des efforts de prévention dans l'activité biplace et d'enseignement. La commission des Assurances souhaite que les efforts faits ne soient pas éphémères mais se poursuivent dans le temps pour une bonne maîtrise de nos risques et donc de nos budgets d'assurances. Parallèlement, une réunion de travail est prévue avec les assureurs courant avril.

Outre les réunions traditionnelles à la coupe Icare et au RASMO, nous avons été sollicités par l'ENSA pour aider les professionnels dans la compréhension des assurances tant pour leur compte que dans leurs relations avec leurs clients.

Des sujets de gestion et/ou techniques ont été traités tout au long de l'année ainsi on peut noter :

- une simplification des assurances optionnelles IA ;
- les extensions RC ULM pendulaires et ULM multiaxes ;
- la collecte simplifiée de la prime IA de base ;
- la prise en compte par les assurances des éventuels cas de suspension et radiation de la licence pour les personnes physiques ou de l'agrément fédéral pour les personnes morales ;
- des évolutions informatiques avec par exemple des messages d'alerte informant le souscripteur concernant les cas de non-couverture en accident rapatriement pour les personnes résidant dans un pays non couvert par celle-ci ;
- l'inclusion dans la pratique de loisir du paramoteur monospace et des ULM des sous-classes 2A et 3A dits à motorisation auxiliaire, sous réserve de justifier des qualifications requises pour cette activité ;
- le suivi des sinistres importants et des modalités de traitement par l'assureur ;
- la veille de la concurrence en matière d'assurances ;
- la prise en compte de la RGPD dans le traitement des informations et notamment en cas de sinistre par des questionnaires adaptés et du bon recueil du consentement de la personne.

Jean-Louis Coste

Président de la commission Assurances